



## La cyberintimidation

Un rappel de certains concepts. Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation, c'est lorsque des gestes de violence verbale, psychologique ou physique sont perpétrés envers une personne. Pour que ce soit de l'intimidation, les critères suivants doivent tous être réunis :

- 1) Il doit y avoir des gestes négatifs, répétitifs et constants contre la victime.
- 2) Il doit y avoir un déséquilibre de force entre l'intimidateur et la victime.
- 3) Il doit y avoir une différence entre les émotions ressenties par l'intimidateur et par celui qui est la cible à la suite d'un incident d'intimidation.
- 4) Il doit y avoir une intention ou non de faire du tort.

(Tiré de *L'Intimidation* par W. Voors, 2003)

### En résumé l'intimidation :

C'est	Ce n'est pas
Une intention, ou non, de faire du tort	Une taquinerie
Une personne ou un groupe qui domine	Une blague pour faire rire
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Une simple chicane ou un conflit entre deux personnes de même force
Une répétition des gestes d'intimidation	Un événement unique

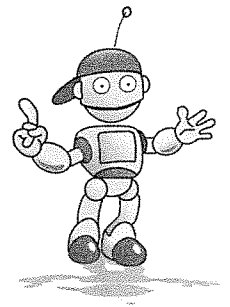
### Qu'en est-il de la cyberintimidation?

La cyberintimidation, c'est le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits, par le biais d'Internet (courriel, site Web, réseaux sociaux, blogues, etc.), et ce, peu importe l'endroit où se trouve la personne (à l'école, à la maison ou tout autre lieu), au moment de commettre les méfaits. Comme son nom l'indique, la cyberintimidation est une intimidation qui se sert d'un canal électronique (ordinateur, téléphone cellulaire) pour s'exercer. (*Habito médias*)

La cyberintimidation peut prendre différentes formes :

Le dénigrement, le vol d'identité, l'incitation au dévoilement ou le dévoilement de renseignements personnels sur une autre personne, l'exclusion, etc.

## Des conseils de prévention pour les parents



- Intéressez-vous à ce que votre enfant fait lorsqu'il navigue sur le Web et assurez-vous d'une supervision parentale.
- Placez l'ordinateur dans un endroit passant de la maison. Évidemment, avec les ordinateurs portables et Internet sans fil, le défi est plus grand.
- Inculquez-lui des règles élémentaires de sécurité, par exemple le fait qu'un mot de passe doit demeurer secret.
- Imposez à votre enfant certaines limites d'utilisation. Assurez-vous que le sommeil ne soit pas hypothéqué à cause d'Internet.
- Expliquez à votre enfant les limites de la liberté d'expression et les conséquences légales lorsqu'elles sont franchies.

### Qu'en est-il de Facebook?

Rappelez-vous que pour pouvoir s'inscrire sur Facebook, votre enfant doit être âgé de 13 ans.

Si toutefois vous autorisez votre enfant à avoir ce type de page :

- Sensibilisez-le à ce qu'il publie sur Facebook et au caractère public d'Internet.
- Configurez les paramètres de confidentialité pour limiter l'accessibilité au contenu du profil.
- Discutez avec votre enfant des critères d'acceptation des « amis » ou des contacts.
- Amenez votre enfant à réfléchir à la façon dont il encourage, quelques fois, les actes de violence sur Internet par le voyeurisme et à la façon dont il peut, comme témoin, saisir l'occasion de faire preuve d'un civisme numérique par des actions concrètes lorsque des situations inacceptables se présentent. (*Define the line*)

### Peu importe les pages Web que votre enfant consulte :



Sensibilisez-le à vous parler de situations inconfortables qu'il peut vivre lorsqu'il utilise le Web et à dénoncer.



Aidez-le à avoir une navigation responsable sur Internet et à devenir un « citoyen du Net ».

#### Sources et ressources :

Guide d'utilisation des médias sociaux. Élèves-parents. Commission scolaire des Affluents. Mai 2012

Site web « Pour un milieu sain et sécuritaire » [sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca](http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca)

Site Web [habilomedias.ca](http://habilomedias.ca)

[definirlafrontiere.ca/](http://definirlafrontiere.ca/)

Formation aux conducteurs d'autobus scolaire. Sylvie Dolbec. Décembre 2012